

# Avis d'obsèques / Annonces classées

63

## HAUTE-LOIRE

Consultation des avis  
Dépôt gratuit de condoléances  
Témoignages de sympathie

**lamontagne.fr**

rubrique annonces

et sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

## LANGÉAC — CERZAT

Bernard et Marie ROCHE,  
son frère et sa belle-sœur ;  
Yvette CERET, sa sœur ;  
Roger et Paulette BARBALAT,  
son beau-frère et sa belle-sœur ;  
Ses neveux et nièces,  
Ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Odette BARBALAT**  
née ROCHE

survenu à l'âge de 88 ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte  
intimité familiale.

La famille remercie l'ensemble du personnel  
du service des Mésanges de l'hôpital de  
Langéac, ainsi que toutes les personnes qui  
prendront part à sa peine.

PF Moneyron, Langéac.

743512

## CARNET SERVICES OBSÈQUES

786122

### AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis d'obsèques et  
de remerciements, du lundi au vendredi, de  
9 heures à 20 heures. Week-end et jours  
fériés, de 18 heures à 20 heures, **par mail** :  
obseques@centrefrance.com ou **par téléphone** au

0 825 31 10 10

### POMPES FUNÈRES

#### ● POMPES FUNÈRES BONNET

- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73  
Funérarium - Marbrerie funéraire

#### ● POMPES FUNÈRES SOLEILHAC

- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71  
- Paulhaguet - Tél. 04.71.76.67.25  
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au

0 825 31 10 10

## ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez toutes les publications sur  
**centrefrance.com**

**04.73.17.31.27**

**annoncesofficielles@centrefrance.com**

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité  
à la publication des annonces légales et judiciaires  
sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme  
au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Auvergne Habitat

Groupe ActionLogement

16, boulevard Charles-de-Gaulle, BP 70296,  
63008 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél. 04.73.17.00.00, fax 04.73.17.00.99

### AVIS RECTIFICATIF

D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. **Maître d'ouvrage** : SA HLM AUVERGNE HABITAT, 16, boulevard Charles-de-Gaulle, BP 70296, 63008 Clermont-Ferrand cedex 1, Luc CHABRIDON, tél. 04.73.17.00.40, l.chabridon@auvergne-habitat.fr, tél. 04.73.17.00.40

2. **Maître d'œuvre** : ILOT ARCHITECTURE, 18, rue de Rabanesse, 63000 Clermont-Ferrand, tél. 04.73.91.73.00.

3. **Objet** : la société AUVERGNE HABITAT lance une consultation pour la construction de 64 logements, route de Nohanent, « Le Clos Saint Vincent » à Blanzat (63112).

4. **Procédure de passation des marchés** : les marchés seront passés selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de commande publique, dans le cadre d'une procédure formalisée.

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la transmission de votre offre par voie électronique est OBLIGATOIRE, une offre reçue par papier sera considérée comme irrégulière.

5. **Dossier de consultation des entreprises** : le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur <http://www.chaumeil-marchespublics.fr>

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est imposée sur le profil acheteur <http://www.chaumeil-marchespublics.fr>

6. **Rectificatif de la date limite de réception des offres** : le 22 juin 2020.

7. **Date d'envoi à la publication** : le 14 mai 2020.

8. **Renseignements complémentaires** : tous renseignements pourront être demandés auprès du service travaux neufs de AUVERGNE HABITAT, Luc CHABRIDON, tél. 04.73.17.00.40, l.chabridon@auvergne-habitat.fr

788867



## AVIS

**Pouvoir adjudicateur** : MAIRIE DE RIOM, 23, rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020, 63200 Riom, <http://agysoft.marches-publics.info>

**Objet** : aménagement d'une voie de lotissement, rue du Creux.

**Allotissement** :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers ;
- lot n° 2 : éclairage public.

**Visite** : une visite sur site est obligatoire selon dispositions énoncées au règlement de la consultation.

**Procédure** : procédure adaptée.

**Conditions relatives au contrat** :

- retenue de garantie de 5,0 % substituable ;
- prestations réglées par des prix unitaires actualisables ;
- avance forfaitaire de 5 % ;
- aucune forme de groupement imposée.

**Justifications à produire** : les justifications sont énoncées dans le règlement de la consultation.

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Date limite de remise des offres** : le 17 juin 2020, à 12 heures.

**Adresse de retrait des documents et de dépôts de plis** : <http://agysoft.marches-publics.info>

**Instance chargée des procédures de recours** : tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand cedex 01, tél. 04.73.14.61.00, fax 04.73.14.61.22, greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

**Date d'envoi à la publication** : le 13 mai 2020.

788365



## AVIS

**Pouvoir adjudicateur** : MAIRIE DE RIOM, 23, rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020, 63200 Riom, <http://agysoft.marches-publics.info>

**Objet** : location de bennes, enlèvement et traitement des déchets.

**Description** : l'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

**Montant maximum annuel** : 50.000 € HT.

**Durée** : 1 an reconductible 3 fois 1 an.

**Procédure** : procédure adaptée.

**Financement** : Prestations réglées par des prix unitaires. Prix révisibles annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de trente (30) jours.

**Justifications à produire** : les justifications sont énoncées dans le règlement de la consultation.

**Critères d'attribution** : le prix le plus bas.

**Adresse de retrait des documents et de dépôts de plis** : <http://agysoft.marches-publics.info>

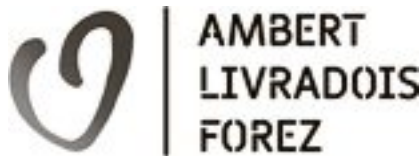
**Remise des offres** : 17 juin 2020 à 12 heures au plus tard.

**Instance chargée des procédures de recours** : tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6, cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand cedex 01, tél. 04.73.14.61.00, fax 04.73.14.61.22.

Email : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

**Date d'envoi à la publication** : 14 mai 2020.

788829



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Organisme qui passe le marché** : AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, M. Jean-Claude DAURAT, président, 15, avenue du 11-Novembre, BP 71, 63600 Ambert, tél. 04.73.72.71.40, mél : [magalie.monti@ambertlivradoisforez.fr](mailto:magalie.monti@ambertlivradoisforez.fr) web : <http://ambertlivradoisforez.fr>

L'avis implique un marché public.

**Objet** : exploitation des installations techniques de la piscine d'Ambert.

**Référence acheteur** : 2020-CSV-001.

**Type de marché** : services.

**Procédure** : procédure adaptée.

**Durée** : trente-six (36) mois.

**Forme du marché** :

Prestation divisée en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les variantes sont refusées.

**Valeur estimée hors TVA** : 100.000 €.

- lot n° 1 : chauffage, ventilation, ECS ;
- lot n° 2 : traitement d'eau des bassins.

**Conditions de participation** :

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

**Autres renseignements demandés** :

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60 % : valeur technique de l'offre ;
- 40 % : prix.

**Remise des offres** : le 8 juin 2020, à 12 heures au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : le français.

**Unité monétaire utilisée** : l'euro.

**Validité des offres** : quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Envoi à la publication** : le 13 mai 2020.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://ambertlivradoisforez.fr>

788238

## VIE DES SOCIÉTÉS

Étude de M<sup>e</sup> Hubert CLÉREL de TOCQUEVILLE  
Notaire à Clermont-Ferrand  
26, avenue Julien

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte reçu par M<sup>e</sup> Hubert CLÉREL de TOCQUEVILLE, le 30 avril 2020, de la société :

**Dénomination** : SCI DU 14 RUE COLBERT.

**Forme** : société civile.

**Siège social** : 14, rue Colbert, 63000 Clermont-Ferrand.

**Objet** : la propriété et la gestion, à titre civil de tous biens mobiliers et immobiliers, l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover.

**Durée** : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

**Capital** : 240.600 €.

Les apports sont en numéraire et en nature.

**Gérant** : Mme Claude MAY, épouse MALBOS, demeurant à Clermont-Ferrand, 14, rue Colbert.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**RCS** : Clermont-Ferrand.

**Pour avis.**

Le notaire.

788841

### METABOLIC EXPLORER

**Société anonyme au capital social de 2.781.380 €**  
**Siège social** : Biopôle Clermont Limagne  
1, rue Emile-Duclaux, 63360 Saint-Beauzire  
423 703 107 RCS Clermont-Ferrand

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de METABOLIC EXPLORER sont convoqués à l'assemblée générale mixte du mardi 9 juin 2020, à 10 heures, (l'« Assemblée »). L'assemblée se tiendra au siège social de la société, situé Biopôle Clermont Limagne, 1, rue Emile-Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, à huis clos, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants et des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de la pandémie de Covid-19 (l'« Ordonnance »).

Au cas où cette assemblée générale ne pourrait délibérer à cette date faute de quorum, elle serait convoquée à nouveau pour le 26 juin 2020, à 10 heures, même lieu, mêmes conditions, et avec le même ordre du jour.

**Avertissement COVID-19** : le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, les mesures législatives et réglementaires récemment adoptées ainsi que les dispositions d'urgence prises par le gouvernement pour freiner la propagation du virus ont conduit le conseil d'administration de METABOLIC EXPLORER à revoir les modalités d'organisation de l'assemblée afin de garantir la sécurité de ses participants.

L'assemblée se tiendra donc exceptionnellement à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la société :

<https://www.metabolic-explorer.fr/> qui est régulièrement mise à jour de toutes les informations nécessaires pour permettre aux actionnaires de suivre cet événement et d'exercer leurs droits, et pour lequel les modalités de participation pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Aucun vote en séance n'étant possible, il vous est fortement recommandé de privilégier le vote par correspondance, ou de donner procuration. Le descriptif complet des modalités permettant aux actionnaires de transmettre leurs votes préalablement à l'assemblée, en dépit de ces mesures sanitaires exceptionnelles est exposé dans la seconde partie du présent avis de convocation.

Les actionnaires auront la possibilité d'assister à l'assemblée en webcast audio et ainsi de suivre la présentation du management et d'écouter les réponses aux questions écrites reçues, en se rendant sur le portail suivant : <https://www.financelive.fr/metabolicAG/>

L'enregistrement demeurera disponible postérieurement à la tenue de la réunion. Les actionnaires qui souhaitent assister à distance à cette assemblée générale sont invités à s'inscrire à l'adresse suivante : [info@metabolic-explorer.com](mailto:info@metabolic-explorer.com) en communiquant leur adresse e-mail et leur attestation de titres avant le vendredi 5 juin 2020. Ils pourront se connecter le mardi 9 juin avec un mot de passe personnalisé qui leur sera communiqué individuellement. L'assemblée se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée pendant l'assemblée et aucune résolution ne pourra être inscrite, en séance, à l'ordre du jour.

**Ordre du jour à titre ordinaire** :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- affectation du résultat de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet EXCO CLERMONT-FERRAND ;
- approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- autorisation donnée au conseil d'administration aux fins de procéder à

Suite  
au verso





# Annonces classées

un programme de rachat d'actions propres représentant un maximum de 10 % du capital social de la société ;

- approbation de la politique de rémunération du président directeur général ;
- approbation de la politique de rémunération des administrateurs, rémunération fixe annuelle des administrateurs ;
- approbation des rémunérations versées et/ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés et/ou attribués au président directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## Ordre du jour à titre extraordinaire :

- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la société soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée à l'article L. 411-2, 1<sup>er</sup> du Code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs) ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires industriels et financiers) ;
- délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature consentis à la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en rémunération d'apports effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions de la société en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur la société ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires mandataires) ;
- délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et L. 3332-24 du Code de travail ;
- autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'émettre et de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- autorisation donnée au conseil d'administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- autorisation donnée au conseil d'administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par voie de réduction du capital social de la société ;
- modification des statuts en vue de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales. Modification des modalités de délibération du conseil d'administration. Remplacement du terme « jetons de présence ». Modification des modalités de comptabilisation des voix en assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Remplacement du terme « comité d'entreprise ». Modifications corrélatives des statuts de la société ;
- pouvoirs pour formalités.

**Modalités de participation à l'assemblée générale :** tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée générale.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, la date d'inscription est fixée au 5 juin 2020, à zéro heure, heure de Paris.

**Modalités de vote à l'assemblée générale :** nous vous rappelons qu'en application de l'article 4 alinéa 1 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, le conseil d'administration de la société, a décidé que nul ne pourra assister physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle à l'assemblée générale du 9 juin 2020. Elle pourra néanmoins être suivie en direct sur Internet en webcast audio en se rendant sur le portail suivant : <https://www.financelive.fr/metabolicAG/>

Il sera possible de suivre la présentation du management et d'écouter les réponses aux questions écrites reçues.

En cas de seconde convocation de l'assemblée générale, prévue le 26 juin 2020, les formulaires de vote reçus lors de cette assemblée du 9 juin 2020 resteront valables dès lors que l'inscription comptable des titres est maintenue.

Pour voter les résolutions proposées en assemblée générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des deux formules de vote suivantes :

- voter par correspondance ;
- ou adresser une procuration avec ou sans indication de mandataire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Les actionnaires désirant donner une procuration ou voter par correspondance devront :

- pour l'actionnaire ou nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration disponible sur le site internet de la société : [www.metabolic-explorer.fr](http://www.metabolic-explorer.fr) ou par demande adressée par voie postale et, dans le contexte du Covid-19, doublée d'un e-mail à l'une des adresses suivantes :
  - METABOLIC EXPLORER, (service assemblée générale) Biopôle Clermont Limagne, 1, rue Émile-Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, [info@metabolic-explorer.com](mailto:info@metabolic-explorer.com)
  - CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09, France, [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé par voie postale à l'adresse suivante : CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09, France et, dans le contexte du Covid-19, par e-mail à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)

Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du Code de commerce, la désignation et la révocation d'une procuration peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que la procuration ;
  - pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que la procuration visée en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou mail) à CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09, [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)
- Seules les notifications ou révocations de procuration dûment signées et complétées pourront être prises en compte.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par voie postale à l'adresse suivante : CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09 ou par voie électronique, dans le contexte du Covid-19, à l'adresse e-mail suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) au plus tard trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

En raison du contexte actuel lié au COVID-19 et aux délais postaux incertains, il est vivement recommandé de retourner les formulaires de vote à l'adresse électronique du CIC : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)

Les désignations ou révocations d'une procuration sans indication de mandataire exprimées par voie papier ou par e-mail :devront être réceptionnées à l'adresse suivante : CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09 ou [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) au plus tard trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les procurations avec indication de mandataire devront parvenir à la société, soit par voie postale (CIC, service assemblées, 6, avenue de Provence, 75452 Paris cedex 09), soit par e-mail ([serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr)), jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale.

Le mandataire indiqué dans la procuration devra adresser, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose via le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'une des adresses électroniques suivantes : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) ou [info@metabolic-explorer.com](mailto:info@metabolic-explorer.com)

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé une procuration peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Au-delà de ce délai, l'actionnaire ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé une procuration peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou la procuration. A cette fin, s'agissant des actionnaires inscrits au porteur, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

**Questions écrites des actionnaires :** conformément aux dispositions des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre. Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu.

La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société : [www.metabolic-explorer.fr](http://www.metabolic-explorer.fr)

Le conseil d'administration peut déléguer le président directeur général ou le/la secrétaire général pour y répondre.

Il ne sera pas possible de recevoir les questions lors de l'assemblée générale, aussi la société répondra en séance aux questions écrites des actionnaires qui lui auront été adressées au préalable. Les questions écrites sont envoyées, au siège social sis Biopôle Clermont Limagne, 1, rue Émile-Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [info@metabolic-explorer.com](mailto:info@metabolic-explorer.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le mercredi 3 juin 2020.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

**Documents d'information pré-assemblée :** tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : [www.metabolic-explorer.fr](http://www.metabolic-explorer.fr) pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée générale.

Conformément à la loi, tous les documents devant être communiqués dans le cadre de cette assemblée générale, notamment ceux prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société : [www.metabolic-explorer.fr](http://www.metabolic-explorer.fr)

Le conseil d'administration.  
788507

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### CHANGEMENT DE NOM

Mme Émeline JEAN, demeurant 24, rue Henri Barbusse, résidence Apollinaire, bâtiment A, 63000 Clermont-Ferrand, née le 6 mars 2000, à 03000 Moulins (Allier) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de VANCUTSEM.

788619

### SALLE DES VENTES DE RIOM

**MERCREDI 28 MAI**  
A 10H

Vente aux enchères sur place  
En extérieur  
(suite à liquidation judiciaire)

**8 JEUNES CHEVAUX ANGLO-ARABES**

Adresse communiquée la veille de la vente  
Possibilité de rendez-vous sur place avant la vente

**M<sup>o</sup> Xavier BUTANT**

Commissaire-priseur judiciaire et habilité - Expert près la cour d'appel de Riom  
101, rue du Moulin-d'Eau - 63200 RIOM  
Tél. 04.73.38.24.31 - Mail : [x.butant@riom-encheres.com](mailto:x.butant@riom-encheres.com)  
Site internet : [www.interencheres.com/63001](http://www.interencheres.com/63001)  
SARL BUTANT - SVV 2002-267

## PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au

**0 825 818 818** Service 0,18 € / min + prix appel

### BONNES AFFAIRES

#### ANTIQUITÉS BROCANTES



**ACHETE CHER ET COMP- TANT, fourrures, montres, monnaie, bagagerie, antiquités, horlogeries, collections, déplacement gratuit 7/7j. MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.85.89.99.05. 788445**



**ANTIQUAIRE ACHÈTE, pour clients américains, mobilier, bijoux, machines à coudre, miroirs, objets de brocante, cuivre, étains, bronze, etc. MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.85.89.99.05. 788446**



**ANTIQUAIRE ACHÈTE, manteaux de fourrure, pianos, toute argenterie ménagère etc, pièces de monnaie, montres anciennes bracelet/gousset, cuivres et étains, machines à coudre, meubles anciens, briquets, disques vinyles, linge de maison, pendules, livres, service de table, art asiatique, ivoires céramiques jades, déplacement gratuit, paiement immédiat. M. LA-CHAUX, tél. 06.42.01.81.42, siren 788783330. 787822**



**la montagne.fr**  
Partager l'info...

### AGRICULTURE

**RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 781548**

### INFO SERVICE

#### ARTISANS

**RENOVATION maçonnerie, toiture. MC RENOV, tél. 07.72.25.29.06. 788870**



**TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE. MEMORIA SERVICES, tél. 06.16.91.43.49. 768295**

### MARIAGES RENCONTRES

#### MARIAGES

### AGENCES



**RENCONTRES LOCALES, 100 % sérieuses, en quête d'1 belle renc. sincère et durable, sur le PDD, renseignez-vous sans engagement. UNICIS, 17 rue Blatin, Clermont-Fd, tél. 04.73.29.42.44. 786843**



**Envie d'une maison? centreimmo.com**

**Le site des annonces immobilières**  
Auvergne ● Bourgogne ● Limousin ● Centre

**GRATUIT JOURNAL D'ANNONCES**, envoi gratuit, pers. libres de votre région.  
UNICIS, tél. 04.73.29.42.44 ou envoyez « journal » par sms au 07.62.89.63.63. 786844



**ANNE-MARIE CONSEILS**, la solution pr reprendre en main votre destin, inscrivez-vs auprès de votre conseillère matrimoniale ds l'Allier et le Puy-de-Dôme, demandez notre liste de pers. libres par sms au. Tél. 06.78.41.95.41 ou consultez nos annonces sur [WWW.ANNE-MARIE-CONSEILS.COM](http://WWW.ANNE-MARIE-CONSEILS.COM), 140, rue J. Jaurès, Vichy. 878963

### RENCONTRES

#### PARTICULIERS

**BARBU, octogén., cultivé, jeune de cœur et d'esprit, affectueux, actif, physique agréable, cherche dame charm. et douce pr dialogue, amitié, tendresse. Ecrire CFP, BP 90124, 63020 Clermont-Fd cedex 2 sous réf. [DOM-00788798] 788798**

### AGENCES

**ODILE CONSEIL, 73 a., ret., M qui aime rire et plaisanter, bon cœur, sera comp. fidèle, loyal, prévenant à 1D sincère, âge rap, cél/div/vve, mét. indif, ayant envie de part. activités, rel. basée sur honnêteté et confiance, du 63, cél., allure simple, aime montagne, campagne, brico, musique., réf 11580. ODILE-RENCONTRES, tél. 04.71.63.63.10 789088**